

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2718

26 novembre 2007

### SOMMAIRE

<b>A Alpha S.à r.l.</b> .....	<b>130428</b>	<b>HEDF II Luxembourg 4 S.à r.l.</b> .....	<b>130431</b>
<b>Aerium FGG Properties S.à r.l.</b> .....	<b>130459</b>	<b>Irico S.à r.l.</b> .....	<b>130418</b>
<b>Alain Afflelou International S.A.</b> .....	<b>130418</b>	<b>Isval-Lux S.A.</b> .....	<b>130458</b>
<b>Alternative Leaders Investissements S.A.</b> .....	<b>130420</b>	<b>Jabe Holding S.A.</b> .....	<b>130442</b>
<b>Archimedean S. à r.l.</b> .....	<b>130450</b>	<b>Joint Investment Holding S.A.</b> .....	<b>130457</b>
<b>ASF II Euro Stan</b> .....	<b>130459</b>	<b>Karavel S.à r.l.</b> .....	<b>130448</b>
<b>Atelier Dentaire Born S.à r.l.</b> .....	<b>130464</b>	<b>La Distillerie s.à r.l.</b> .....	<b>130463</b>
<b>Atenea International S.à r.l.</b> .....	<b>130464</b>	<b>Lifeware Holding S.A.</b> .....	<b>130458</b>
<b>Bavalux Publishing Luxembourg S.à r.l.</b> ..	<b>130418</b>	<b>Logix XIII S.à r.l.</b> .....	<b>130420</b>
<b>BIG Optimum SICAV</b> .....	<b>130457</b>	<b>Mattaris S.A.</b> .....	<b>130459</b>
<b>Boris XC 90 S.A.</b> .....	<b>130460</b>	<b>MF Sicily S.à r.l.</b> .....	<b>130429</b>
<b>Bristol (Luxembourg), Sàrl</b> .....	<b>130430</b>	<b>Mirano S.A.</b> .....	<b>130430</b>
<b>Bureau TMEX S.A.</b> .....	<b>130460</b>	<b>NCTM Lux S.à r.l.</b> .....	<b>130450</b>
<b>Canterbury Square Holdings S.à r.l.</b> ....	<b>130454</b>	<b>Oran S.A.</b> .....	<b>130441</b>
<b>Capita Selecta S.A.</b> .....	<b>130459</b>	<b>Oriage S.A.</b> .....	<b>130440</b>
<b>Chernoye Morye Luxembourg S.à r.l.</b> ....	<b>130441</b>	<b>Paraplus Holding S.A.</b> .....	<b>130462</b>
<b>C.H.W. Projektmanagement S.à r.l.</b> ....	<b>130463</b>	<b>PG Silver S.A.</b> .....	<b>130419</b>
<b>Coberlux Holding S.A.</b> .....	<b>130462</b>	<b>Pieralisi International S.A.</b> .....	<b>130464</b>
<b>Concertine S.A.</b> .....	<b>130430</b>	<b>ProLogis UK CCXLVI S.à r.l.</b> .....	<b>130443</b>
<b>Delta Spain S.à r.l., SICAR</b> .....	<b>130442</b>	<b>Radix Holding S.A.</b> .....	<b>130455</b>
<b>Drosbach Holding (Luxembourg) SA</b> .....	<b>130463</b>	<b>RB Holdings (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>130442</b>
<b>Edelton S.à r.l.</b> .....	<b>130418</b>	<b>Reckitt Benckiser Investments (No 1) S.à r.l.</b> .....	<b>130454</b>
<b>Edmund Frette S.à r.l.</b> .....	<b>130457</b>	<b>Reckitt Benckiser Investments (No 4) S.à r.l.</b> .....	<b>130455</b>
<b>Euxine Sea Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>130430</b>	<b>Reckitt Benckiser Investments S.à r.l.</b> ....	<b>130454</b>
<b>Filomena S.A.</b> .....	<b>130458</b>	<b>Sarigan S.A.</b> .....	<b>130441</b>
<b>First Data Operations Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>130456</b>	<b>Sechep Investments Holding S.à r.l.</b> .....	<b>130441</b>
<b>Flying Passion S.A.</b> .....	<b>130462</b>	<b>Sibrac Holding S.A.</b> .....	<b>130461</b>
<b>Geosis Logistic S.A.</b> .....	<b>130451</b>	<b>Swingtap S.à r.l.</b> .....	<b>130456</b>
<b>Geovia Logistics S.A.</b> .....	<b>130451</b>	<b>Transmotors Company AG</b> .....	<b>130462</b>
<b>H2O Spring Water S.A.</b> .....	<b>130431</b>	<b>Vector S.A.</b> .....	<b>130460</b>
<b>Habiter Promotion Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>130429</b>	<b>Vibora S.A.</b> .....	<b>130442</b>
<b>HaPaLux S.à r.l.</b> .....	<b>130464</b>	<b>Winchester Square Holdings S.à r.l.</b> ....	<b>130455</b>
<b>Hawa S.à r.l.</b> .....	<b>130458</b>	<b>Zondor S.A.</b> .....	<b>130455</b>

**Irico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 90.954.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007129734/816/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2007, réf. LSO-CJ09142. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

**Edelton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 92.579.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007129735/816/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2007, réf. LSO-CJ09145. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

**Alain Afflelou International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 58.334.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue extraordinairement en date du 5 octobre 2007, que:

L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de la société ALAIN AFFLELOU FRANCHISEUR S.A.S., ayant son siège social au 45, avenue Victor Hugo Bât 264, F-93539 Aubervilliers Cedex (France), de Monsieur Lionel Afflelou, directeur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 21, rue du Rhône CH-1204 Genève (Suisse). L'Assemblée renouvelle également le mandat d'administrateur et d'administrateur délégué de Monsieur Alain Degli-Espoti, directeur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 11, rue des Colonies B-1000 Bruxelles (Belgique) ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au 13, rue Jean Bertholet L-1233 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice au 30 avril 2008.

Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007130241/751/24.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2007, réf. LSO-CJ09069. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

**Bavalux Publishing Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3353 Leudelange, 25, rue d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 96.108.

Zwischen den Unterzeichnern

Herrn Bernd Woletz, geboren in Mertesdorf (D) am 26. Juli 1965, wohnhaft in D-54318 Mertesdorf, 8a, Hauptstrasse, nachstehend «Verkäufer» genannt

und

Herrn Markus Kurz, geboren in Traustein (D) am 5. September 1971, wohnhaft in L-3850 Schifflange, 17, avenue de la Libération, nachstehend «Käufer» genannt,

wird folgender Kaufvertrag abgeschlossen:

Der Verkäufer tritt 10 Anteile mit einem Nennwert von 1.250,00 EUR an der Gesellschaft mit beschränkter Haftung BAVALUX PUBLISHING LUXEMBURG SARL (H.R. Luxemburg: B 96108), mit Sitz in L-3353 Leudelange, 25, rue d'Esch, an den Käufer ab.

Alle Besitzrechte der genannten Anteile gehen ab sofort auf den Käufer über.

Der Verkauf wird beiderseits eingewilligt zum Preise von 1.250,00 EUR für den der Verkäufer mit der Unterzeichnung gegenwärtiger Urkunde Quittung erteilt.

Schifflange, den 30. September 2007.

B. Woletz / M. Kurz

*Der Verkäufer / Der Käufer*

P.S.: Dieser Abschnitt kann erst nach Vorlage der nötigen Unterlagen von Herrn Woletz unterzeichnet werden.

«Die Parteien räumen ein, dass dem Verkäufer alle Rechte und Pflichten für die Aktivitäten der Gesellschaft bis zum 30. September 2007 anteilig zustehen. Dem Käufer stehen alle Rechte und Pflichten für die Aktivitäten der Gesellschaft ab dem 1. Oktober 2007 zu.»

Référence de publication: 2007130230/745/29.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01575. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070149957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

### **PG Silver S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 104.774.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 29 août 2007*

#### *Résolutions*

L'assemblée accepte les démissions de M. Manuel Frias et M. Luca Gallinelli en date du 30 avril 2007 respectivement en date du 22 juin 2007 en tant qu'administrateurs et ratifie la cooptation de Mme Christelle Rétif, intervenue en date du 31 juillet 2007, résidant professionnellement à 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, née à Saint Germain en Laye (France) le 13 décembre 1973.

L'assemblée décide d'élire le conseil d'administration et réélire le commissaire aux comptes pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007 comme suit:

#### *Conseil d'administration:*

MM. Pierre Stemper, résidant professionnellement à Luxembourg, président et administrateur délégué

Michael Andrew Twinning, résidant à Buckinghamshire, Angleterre, administrateur

Naim Gjonaj, résidant professionnellement à 29, avenue de la Porte-Neuve, L- 2227 Luxembourg, administrateur

Stefano Quadrio Curzio, résidant à Portman Square 43-45, W1H 6DH, Londres, Angleterre, administrateur

Mme Christelle Rétif, résidant professionnellement à 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, administrateur

#### *Commissaire aux comptes:*

KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

PG SILVER S.A.

Signature / Signature

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007130832/24/31.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01469. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070151065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

**Alternative Leaders Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 90.418.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 10 avril 2007  
reportée au 5 octobre 2007*

L'assemblée reconduit le mandat d'ALTER AUDIT Sàrl, 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, en qualité de commissaire aux comptes de la société.

Luxembourg, le 5 octobre 2007.

*Pour ALTERNATIVE LEADERS INVESTISSEMENTS S.A.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007130278/2948/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ03082. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

---

**Logix XIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 129.459.

—  
In the year two thousand and seven, on the first day of the month of October.

Before Us Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Matthias Luecker, company manager, born on the 16th of December 1968 in Darmstadt, Germany, residing at Kiefernweg 21, D-64390 Erzhausen, Germany,

here represented by Mr Christopher Dortschy, employee, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg by virtue of a proxy established on October 1, 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented by his proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the limited liability company existing in Luxembourg under the name of LOGIX XIII S.à r.l. (the «Company»), with registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 21 June 2006, published in the Memorial C no 1755 of August 20, 2007 and registered with the Luxembourg Trade and Companies register under B 129.459.

II. The Company's capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by hundred twenty-six (125) shares of a par value of hundred euro (EUR 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

III. The apparent represents the whole share capital of the Company.

IV. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Increase of the Company's capital.
2. Decrease of the nominal share value.
3. Full restatement of the Articles of Incorporation of the Company.
4. Nomination of a new category A manager.
5. Miscellaneous.

V. That the Shareholder has taken the following resolutions according to the agenda:

*First resolution*

The Shareholder decide to increase the Company's share capital by one hundred euros (EUR 100.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12.500) up to twelve thousand six hundred euros (EUR 12,600.-) by issuing one (1) additional share with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-).

*Subscription and payment*

The one (1) additional share has been subscribed by the shareholder Mr Matthias Luecker, prenamed, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of one hundred euro (EUR 100.-) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

### Second resolution

The Shareholder decide that the nominal value of the shares shall be henceforth fifty cents (EUR 0.50) each. As a consequence Company's share capital will be represented by twenty five thousand two hundred (25,200) shares.

### Third resolution

The articles of association have been fully restated so as to read henceforth as follows:

#### **«I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name LOGIX XIII S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners which shall be adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

2.3. No permanent establishment nor branch may be established abroad without the prior approval of the single partner or by partners owning more than 75% of the share capital of the Company.

#### **Art. 3. Object.**

3.1. The object of the Company is the acquisition of equity stake, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such equity stake. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other way, any stock, securities, bonds, debentures, certificates of deposit or other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The purpose of the Company includes in particular the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may issue, by means of private investment, shares, bonds and other securities representing debts or credits. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also grant guarantees and stand security in favour of third parties, to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise issue guarantees over all or over some of its assets.

3.4. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

## **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand six hundred euros (EUR 12,600.-) represented by twenty-five thousand two hundred (25,200) shares in registered form with a par value of fifty cents (EUR 0.50) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. Prior to the transfer of all or part of his shares, any partner must notify such transfer to the Company. The general meeting of partners may resolve that all or part of the offered shares shall be assigned, according to the terms and conditions set for the proposed transfer:

- a) to the Company, within the limits set forth by the law,
- b) to other partner(s), or
- c) to a designated third party.

6.5. A partner may request the Company to redeem all or part of his shares. Any redemption request from a partner shall be submitted to the prior approval of the general meeting of partners which may resolve that all or part of such shares shall be assigned:

- a) to the Company, within the limits set forth by the law,
- b) to other partner(s), or
- c) to a designated third party.

6.6. All or part of the shares of a partner may have to be redeemed by the Company if such shares have been transferred in violation of clause 6.3 or 6.4. above.

6.7. All and any shares redeemed in accordance with clause 6.5. or 6.6. above shall be cancelled forthwith and all rights attached thereto shall be extinguished.

6.8. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.9. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

**III. Management - Representation****Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. The manager(s) do not need to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

**Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations in accordance with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there is more than one manager, by any one manager of category A and any one category B manager acting jointly.

**Art. 9. Procedure.**

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least three days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any one Category A manager and any one Category B manager or by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### IV. General meetings of partners

##### Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

##### Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than 75% of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by 90% of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

#### V. Annual accounts - Allocation of profits

##### Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of same year

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

##### Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

#### VI. Dissolution - Liquidation

##### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

## VII. General provision

**Art. 17.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.»

### *Fourth resolution*

The meeting appoints in addition to the already existing managers as Category A manager for an unlimited period of time:

Mr Andrew Pettit, born in Cleethorpe (Great Britain), on the 7th of March, residing in Flat 20, Basildon Court, 28 Devonshire Street W1G 6PP London (England).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le premier jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

M. Matthias Luecker, administrateur des sociétés, né le 16 décembre 1968 à Darmstadt, Allemagne, demeurant à D-64390 Erzhausen, Kiefernweg 21,

ici représenté par M. Christopher Dortschy, employé privée, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexé aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de LOGIX XIII S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussignée en date du 21 juin 2007, publié au Mémorial C numéro 1755 du 20 août 2007 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 129.459.

II. Le capital social de cette Société est de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

III. Que le comparant représente la totalité du capital social.

IV. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social.
2. Diminution de la valeur nominale des parts sociales.
3. Refonte complète des statuts.
4. Nomination d'un gérant de la catégorie A.
5. Divers.

V. Que l'associé a pris sur ordre du jour conforme les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'associé décide d'augmenter le capital social d'un montant de cent euros (EUR 100,-) pour le porter de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) par la création d'une (1) part sociale d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).

### *Souscription et libération*

L'une (1) part sociale nouvelle a été souscrite par l'associé M. Matthias Luecker, prénommé, et libérée entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de cent euros (EUR 100,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

### *Deuxième résolution*

L'associé décide que la valeur nominale des parts sociales soit désormais cinquante cents (EUR 0,50). En conséquence le capital social sera représenté par vingt-cinq mille deux cents (25.200) parts sociales.

### *Troisième résolution*

Les statuts de la société sont entièrement modifiés pour leur donner désormais la teneur suivante:

## **I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination LOGIX XIII S.à r.l., (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

2.3. Aucun établissement permanent ou succursale ne peut être créé à l'étranger sans l'accord préalable de l'associé unique ou des associés représentant au moins la moitié (1/2) du capital social de la Société.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. L'objet social de la Société inclus également l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations immobilières, en ce inclus, la détention directe ou indirecte de participation dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) représenté par vingt-cinq mille deux cents (25.200) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cinquante cents (EUR 0,50) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Préalablement au transfert de tout ou partie de ses parts sociales, chaque associé doit notifier un tel transfert à la Société.

L'Assemblée Générale des Associés peut décider que tout ou partie des parts sociales offertes peuvent être attribuées, selon les termes et conditions définies pour le transfert proposé:

- a) à la société, dans les limites prévues par la loi;
- b) aux autres associés, ou
- c) à une partie tierce désignée.

6.5. Tout associé peut demander à la Société le rachat de tout ou partie de ses parts sociales. Toute demande de rachat d'un associé doit être soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés qui peut décider que tout ou partie de ces parts sociales soit attribuées:

- a) à la société, dans les limites prévues par la loi;
- b) aux autres associés, ou
- c) à une partie tierce désignée.

6.6. Tout ou partie des parts sociales d'un associé peuvent être rachetées par la Société si ces parts sociales ont été transférées en violation des articles 6.3. ou 6.4. définis précédemment.

6.7. Toutes les parts sociales rachetées en conformité avec les articles 6.5. ou 6.6. seront annulées et tous les droits attachés seront éteints.

6.8. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.9. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B agissant conjointement.

#### **Art. 9. Procédure.**

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou, le cas échéant, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

#### IV. Assemblée générale des associés

##### Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

##### Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

##### Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

##### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Disposition générale

**Art. 17.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.»

### *Quatrième résolution*

La personne suivante est nommée comme gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Andrew Pettit, administrateur des sociétés, né le 7 mars 1968 à Cleethorpes (Royaume Uni), résidant Flat 20, Basildon Court, 28 Devonshire Street W1G 6PP Londres (Royaume Uni).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: C. Dortschy, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 octobre 2007, Relation GRE/2007/4468. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 octobre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007130320/231/459.

(070150678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

### **A Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.312.733,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.593.

### — EXTRAIT

(1) En date du 25 mai 2007

DOUGHTY HANSON & CO V NOMINEES 1G LIMITED, une limited liability company constituée selon le droit anglais, avec siège social à 45, Pall Mall, London, SW1Y 5JG, et enregistrée sous le numéro 06052783, a cédé à

(i) DOUGHTY HANSON & CO V NOMINEES ONE LIMITED, une limited liability company constituée selon le droit anglais, avec siège social à 45, Pall Mall, London, SW1Y 5JG, et enregistrée sous le numéro 06019307, 15.379 parts sociales ordinaires et 63.825 parts sociales de préférence de classe I,

(ii) DOUGHTY HANSON & CO V NOMINEES TWO LIMITED, une limited liability company constituée selon le droit anglais, avec siège social à 45, Pall Mall, London, SW1Y 5JG, et enregistrée sous le numéro 06019355, 41.449 parts sociales ordinaires et 172.013 parts sociales de préférence de classe I,

(iii) OFFICERS NOMINEES LIMITED, une limited liability company constituée selon le droit anglais, avec siège social à 45, Pall Mall, London, SW1Y 5JG, et enregistrée sous le numéro 3047123, 3.106 parts sociales ordinaires et 12.889 parts sociales de préférence de classe I.

(2) En date du 25 mai 2007

(i) DOUGHTY HANSON & CO V NOMINEES ONE LIMITED a cédé 15.379 parts sociales ordinaires et 63.825 parts sociales de préférence de classe I,

(ii) DOUGHTY HANSON & CO V NOMINEES TWO LIMITED a cédé 41.449 parts sociales ordinaires et 172.013 parts sociales de préférence de classe I,

(iii) OFFICERS NOMINEES LIMITED a cédé 3.106 parts sociales ordinaires et 12.889 parts sociales de préférence de classe I,

chacun à DHC LUXEMBOURG V S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, avec siège social à 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et enregistrée sous le numéro RCS Luxembourg B 123.613, de sorte que DHC LUXEMBOURG V S.à r.l. détenait 59.934 parts sociales ordinaires et 248.727 parts sociales de préférence de classe I dans la Société.

(3) En date du 25 mai 2007 DHC LUXEMBOURG V S.à r.l. a cédé 59.934 parts sociales ordinaires et 248.727 parts sociales de préférence de classe I à DH ANDREW S.à r.l. une société à responsabilité limitée avec siège social à 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et enregistrée sous le numéro RCS Luxembourg B 123.744.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2007.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2007130136/260/41.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01320. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

**MF Sicily S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.950.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 octobre 2007.

Pour copie conforme

*Pour la société*

M. Goeres

*Déléguée par Maître J. Seckler*

Référence de publication: 2007130179/231/14.

(070150671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

**Habiter Promotion Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 62, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 127.386.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 octobre 2007.

Pour copie conforme

*Pour la société*

J. Seckler

*Notaire*

Référence de publication: 2007130180/231/14.

(070150625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

**Mirano S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 112.030.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 octobre 2007.

Pour copie conforme

*Pour la société*

J. Seckler

*Notaire*

Référence de publication: 2007130182/231/14.

(070150592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

---

**Concertine S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 109.579.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 octobre 2007.

Pour copie conforme

*Pour la société*

J. Seckler

*Le notaire*

Référence de publication: 2007130186/231/14.

(070150578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

---

**Euxine Sea Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 112.085.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007130184/631/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09400. - Reçu 24 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070149919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

---

**Bristol (Luxembourg), Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 72.186.720,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 86.970.

Der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft BEDMINSTER (NO.2 COMPANY) LIMITED hat seinen Namen gemäß Urkunde des Companies House in Cardiff/ Vereinigtes Königreich vom 10. Oktober 2007 in BORZOI COMPANY LIMITED geändert.

Für Erwähnung zu Zwecken der Veröffentlichung in Mémorial, Sammlung der Gesellschaften und Assoziationen und im Handels- und Gesellschaftsregister.

Luxemburg, den 26. Oktober 2007.

Unterschrift.

Référence de publication: 2007130404/280/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2007, réf. LSO-CJ09178. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

### **H2O Spring Water S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 107.490.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2007.

*Pour Le Conseil d'Administration*

Signature

Référence de publication: 2007130725/1051/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09647. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

### **HEDF II Luxembourg 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 132.990.

#### STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fourth day of October.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

HINES EUROPEAN DEVELOPMENT FUND II LIMITED PARTNERSHIP, having its registered office at 1209 Orange Street in Wilmington, Delaware 19801, United States of America, a company incorporated under the laws of the United States of America with file number 4284256

here represented by Mrs Martine Linster, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Houston, on 28 September 2007

This proxy, signed ne varietur, by the appearing person and the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its here above stated capacity, has requested the officiating notary to draw up the articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which is herewith established as follows:

#### **Chapter I.- Form, name, registered office, object, duration**

**Art. 1. Formation.** There is established by the sole shareholder a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, (the «Law»), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of one sole shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any point in time be composed of several shareholders, but not exceeding thirty (30) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares. All shareholders must not be individuals.

**Art. 2. Name.** The Company will exist under the name of HEDF II LUXEMBOURG 4 S.à r.l.

**Art. 3. Registered Office.** The Company will have its registered office situated in the City of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches and other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that in the view of the Manager(s) extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the management of the Company.

**Art. 4. Object.** The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

**Art. 5. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder, owning the entire issued share capital if the Manager(s) so decide(s). If there is more than one shareholder, the Company may be dissolved at any time, pursuant to a shareholder resolution taken at a general meeting.

## Chapter II.- Capital, shares

**Art. 6. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (€ 12,500.-) divided into one hundred and twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred euro (€ 100.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred.

The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7. Authorised Capital.** The authorised capital of the Company is set at two million five hundred thousand euro (€ 2,500,000.-) divided into twenty-five thousand (25,000) shares, each with a nominal value of one hundred euro (€100.-).

The Manager(s) is (are) authorised, during a period ending 5 years following the date of publication of the Articles of Incorporation creating the authorised capital in the Mémorial, Recueil C, to increase the issued capital within the limits of the authorised capital in one or several times by issuing shares to the existing holders of shares or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the Law.

Such shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Manager(s) may determine.

The Manager(s) may in particular determine:

The time and the number of shares to be subscribed and issued;

whether a share premium will be paid on the shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any; and, whether the shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind.

The Manager(s) may delegate to any authorised officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

**Art. 8. Rights and Duties attached to the Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at shareholder general meetings.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of any decision made by a single shareholder owning the entire issued share capital of the Company or by a group of shareholders in general meetings of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented by a common attorney-in-fact, whether or not appointed amongst them or not.

**Art. 9. Indivisibility of Shares.** Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented by a common attorney-in-fact, whether or not jointly appointed.

**Art. 10. Transfer of shares.** Where the Company is composed of a sole shareholder, that sole shareholder may freely transfer the shares owned.

Where the Company is composed of more than one shareholder, (i) the shares may be transferred freely amongst existing shareholders and (ii) the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of a general meeting of shareholders. Those providing authorisation must hold collectively at least 75 per cent of the issued capital of the Company.

The transfer of the shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 11. Variation of the Issued capital.** The issued capital of the Company may at any time be increased or decreased, by a resolution of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 12. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders will not cause the Company to go into liquidation.

### Chapter III.- Manager(s)

**Art. 13. Managers.** The Company will be managed and administered by one or several managers, whether shareholders or not.

Each manager is appointed for a limited or unlimited duration by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, set(s) their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or, as the case may be, the shareholders may decide to remove a manager, with or without cause. Each manager may as well resign. The sole shareholder or, as the case may be, the shareholders decide(s) upon the compensation of each manager.

The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

**Art. 14. Powers of the Manager(s).** The Manager(s) is (are individually) vested with the broadest power to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles of Incorporation to the sole shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Manager(s).

**Art. 15. Delegation of Powers.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it (them).

**Art. 16. Representation of the Company.** The Company shall be bound towards third parties by the signature of the sole Manager or the sole signature of any one Manager (if there are several Managers) or the sole signature of any person (s) to whom such signatory power has been delegated by the sole Manager or any one Manager (if there are several Managers) but only within the limits of such powers.

**Art. 17. Liability of a Manager.** No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. He is only liable for the performance of his mandate.

The Company shall indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a part to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that such person (1) is or was a Manager or officer of the Company or a subsidiary or (2) is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise.

To the extent deemed advisable by the Manager(s), the Company may indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that the person is or was an employee or agent (other than a director or officer) of the Company or a subsidiary.

The Company shall have the power to purchase and maintain insurance on behalf of any person who is or was a Manager, officer, employee or agent of the Company or a subsidiary, or is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint

venture, trust, committee or other enterprise, against any expense, liability or loss asserted against him and incurred by him in any such capacity, or arising out of his status as such, whether or not the Company or a subsidiary would have the power to indemnify him against such expense, liability or loss under the provisions of applicable law.

No repeal or amendment inconsistent with this article 17, shall adversely affect any right or protection of any person granted pursuant to the law existing at the time of such repeal or amendment.

The right to indemnification conferred in this article 17 also includes, to the fullest extent permitted by applicable law, the right to be paid the expenses (including attorney's fees) incurred in connection with any such proceeding in advance of its final disposition. The payment of any amounts to any director, officer, partner, member, employee or agent pursuant to this article 17 shall subrogate the Company to any right such director, officer, partner, member, employee or agent may have against any other person or entity. The rights conferred in this article 17 shall be contractual rights.

#### Chapter IV.- Meeting of shareholders

**Art. 18. General meeting of shareholders.** The sole shareholder shall exercise the powers granted by the 1915 Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

The managers of the Company will be appointed by a resolution of the Company's sole shareholder HINES EUROPEAN DEVELOPMENT FUND II LIMITED Partnership, whose partnership agreement provides that its General Partner, HINES EDF II GP LIMITED PARTNERSHIP, has full power and authority to take all action in connection with the partnership's affairs, including the appointment of managers in any of its subsidiaries, present and future. Accordingly, the Company's shareholder may not adopt any resolution in relation to the appointment of managers without obtaining the affirmative and unanimous approval of HINES EDF II GP LIMITED PARTNERSHIP.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Manager(s) to the shareholders by fax or electronic mail. In such case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and send it by fax or electronic mail to the Company within 15 days of receiving the text.

Where there is more than one shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with the Law by the Manager(s), the auditors or, shareholders representing half (50%) of the issued capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

Where all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by electronic mail, fax, or post as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meeting of shareholder, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Manager(s) by the Law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 20. Annual General Meeting.** The annual general meeting, to be held only where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Tuesday in April at 2 p.m. local time. If such day is a legal holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

**Art. 21. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least seventy five per cent (75%) of the issued capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least fifty per cent (50%) of the issued capital.

One vote is attached to each share.

**Art. 22. Minutes of meetings of the shareholders.** The Secretary (if any) will be responsible for keeping the minutes of the general meetings of shareholders.

Copies or extracts of the minutes of the general meetings of shareholders which may be produced in judicial proceedings, or otherwise, will be signed by the Chairman and by the Secretary, (if any) or by any Manager.

#### Chapter V.- Financial year, allocation of profits

**Art. 23. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December.

**Art. 24. Adoption of annual accounts.** At the end of each Company's financial year the accounts are closed, the Manager (s) shall compile an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may request a copy or peruse these financial documents from or at the registered office of the Company.

**Art. 25. Allocation of Profits.** From the annual net profit of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. That allocation ceases to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend in compliance with Article 6 of these Articles of Incorporation.

Subject to the conditions fixed by the Law, the Manager(s) may pay out an advance on dividends. The Manager(s) fix (es) the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### Chapter VI.- Dissolution, liquidation

**Art. 26. Dissolution, liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

#### Chapter VII.- Varia

**Art. 27. Independent auditor.** The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to an independent auditor (réviseur d'entreprises agréé).

The independent auditor, if any, will be elected by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 28. Matters not provided.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with applicable laws.

#### *Subscription and payment*

The Articles of Incorporation having thus been drawn up, all one hundred and twenty-five (125) shares have been subscribed by HINES EUROPEAN DEVELOPMENT FUND II LIMITED PARTNERSHIP and fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (€12,500.-) is at the disposal of the Company.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the 1915 Law have been observed.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind, borne by the Company as a result of its formation, are estimated at approximately one thousand eight hundred euro (1,800.- euro).

#### *Transitory provisions*

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on December 31, 2008.

#### *Extraordinary general meeting*

The appearing party in its capacity as sole Shareholder of the Company has passed the following resolutions:

1. Resolved to set the minimum number of managers at one (1) and further resolved to elect the following in their respective capacity as a Manager of the Company for an unlimited period of time:

- HINES INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT LLC, with registered address at 1209 Orange Street in Wilmington, Delaware 19801 (USA), ), a company registered under the law of the United States of America with the number 3786284.

2. The registered office shall be at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who is knowledgeable of the English language, states that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English and followed by a French version. At the request of the same person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, has been signed by the person appearing as an original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatre octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

HINES EUROPEAN DEVELOPMENT FUND II LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social à 1209 Orange Street à Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Delaware, Etats-Unis sous le numéro 4284256

ici représentée par Madame Martine Linster, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Houston le 28 septembre 2007.

Ladite procuration, signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle va constituer par les présentes:

#### Chapitre I<sup>er</sup> .- Forme, dénomination, siège social, objet, durée

**Art. 1<sup>er</sup> . Formation.** Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. La Société peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de trente (30) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles. Les associés ne peuvent pas être des personnes physiques.

**Art. 2. Dénomination.** La Société adopte la dénomination HEDF II LUXEMBOURG 4 S.à r.l.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social peut être transféré en tout autre lieu de la ville de Luxembourg en vertu d'une décision du ou des Gérant(s).

Des succursales et autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du ou des Gérant(s).

Au cas où le(s) Gérant(s) estimerait (estimeraient) que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion de la Société.

**Art. 4. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

**Art. 5. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique détenant la totalité du capital libéré si le ou les Gérant(s) en décide(nt) ainsi. S'il y a plus d'un associé, la Société peut être dissoute à tout moment par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés.

## Chapitre II.- Capital, parts sociales

**Art. 6. Capital social émis.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (€100,-) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées.

L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 7. Capital autorisé.** Le capital autorisé de la Société est fixé à deux millions cinq cent mille euros (€ 2.500.000,-) divisé en vingt-cinq mille (25.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de cents euro (€ 100,-) chacune.

Le ou les Gérant(s) est (sont) autorisé(s), pendant une période prenant fin 5 années après la date de publication dans le Mémorial, recueil C, des Statuts créant le capital autorisé, à augmenter le capital social émis dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission de parts sociales au profit des détenteurs de parts sociales existants ou de toute personne approuvée par les associés aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 189, alinéa 1, de la Loi.

Ces parts sociales peuvent être souscrites et émises selon les termes et conditions déterminés par le ou les Gérant(s).

Le ou les Gérant(s) peut (peuvent) en particulier déterminer:

- la période et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre;
- si une prime d'émission sera payée sur les parts sociales à souscrire et à émettre, et le montant de cette prime d'émission, le cas échéant; et,
- si les parts sociales seront libérées par un apport en espèces ou en nature.

Le ou les Gérant(s) peut (peuvent) déléguer à tout fondé de pouvoir de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement de parts sociales représentant une partie ou l'entièreté de telles augmentations de capital.

**Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

La propriété d'une part sociale emporte adhésion implicite aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique, détenant la totalité du capital libéré, ou des associés lors d'assemblées générales des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis des parts sociales doivent être représentés par un mandataire commun nommé conjointement ou non.

**Art. 10. Cession des parts sociales.** Lorsque la Société comporte un associé unique, l'associé unique peut librement céder les parts sociales dont il est propriétaire.

Lorsque la Société comporte plus d'un associé (i) les parts sociales sont librement cessibles entre associés existants et (ii) les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés, donné en assemblée générale. Les associés donnant l'agrément doivent au moins détenir ensemble 75% du capital social émis de la Société.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

**Art. 11. Augmentation et réduction du capital social.** Le capital social émis peut être augmenté ou réduit à tout moment, par une résolution de l'associé unique ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, le cas échéant, aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

**Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

## Chapitre III.- Gérants

**Art. 13. Gérants.** La Société sera gérée et administrée par un (1) ou plusieurs gérants, associé(s) ou non.

Chaque gérant est nommé pour une durée limitée ou illimitée par l'associé unique ou par les associés, le cas échéant.

Lors de la nomination des gérants, l'associé unique ou les associés, le cas échéant, fixe (fixent) leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou, le cas échéant, les associés pourra (pourront) décider de révoquer un gérant, avec ou sans motif. Chaque gérant pourra également démissionner. L'associé unique ou, le cas échéant, les associés décidera (décideront) de la rémunération de chaque gérant.

La mort, l'incapacité, la faillite, la déconfiture, ou tout autre évènement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 14. Pouvoirs du ou des Gérant(s).** Le ou les Gérant(s) a (ont) individuellement le pouvoir le plus étendu pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles en vue de la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du ou des Gérant(s).

**Art. 15. Délégation de pouvoirs.** Le ou les Gérant(s) peut (peuvent) conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son (leur) choix.

**Art. 16. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la signature individuelle du Gérant ou par la signature individuelle d'un Gérant (s'ils sont plusieurs Gérants) ou par la signature individuelle de toute(s) (les) personne(s) à qui (auxquelles) un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant unique ou tout Gérant (s'ils sont plusieurs Gérants) mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 17. Responsabilité d'un Gérant.** Un Gérant ne contracte, du fait de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société dédommagera, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure (en matière civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne (1) a été ou est Gérant ou fondé de pouvoir de la Société ou d'une filiale ou (2) rend ou a rendu service à la demande de la Société ou d'une filiale en tant qu'administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise.

Dans la mesure où le ou les Gérant(s) l'estime (estiment) recommandé, la Société peut indemniser, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été partie, ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure menaçant d'être entamé, en cours d'instance ou jugé (de nature civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne a été ou est un employé ou un agent (autre qu'administrateur ou fondé de pouvoir) de la Société ou d'une filiale.

La Société aura le pouvoir de souscrire et de maintenir une police d'assurance pour le compte de cette personne qui a été ou est Gérant, fondé de pouvoir, employé ou agent de la Société ou d'une filiale, ou qui a rendu ou rend des services à la demande de la Société ou d'une filiale comme administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise, du fait de toute dépense, responsabilité ou perte imposée à cette personne et encourue par elle en cette qualité ou en raison de son statut, que la Société ou les filiales aient ou non le pouvoir de l'indemniser du fait d'une telle dépense ou perte en vertu des dispositions légales applicables.

Toute abrogation ou modification incohérente avec cet article 17 n'entravera les droits ou la protection accordés à toute personne tels que légalement en vigueur au moment d'une telle abrogation ou modification.

Le droit à l'indemnisation conféré en vertu de cet article 17 comporte également, dans la mesure où cela est permis par les dispositions légales en vigueur, le droit d'être remboursé des dépenses (comprenant les honoraires d'avocat) encourues du fait de telles procédures avant même leur issue définitive. Le paiement de tout montant au profit d'un administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent en vertu de cet article 17 subrogera la Société dans les droits que peuvent avoir de tels administrateurs, fondés de pouvoir, associés, membres, employés ou agents contre toute autre personne ou entité. Les droits conférés en vertu de cet article 17 seront des droits contractuels.

#### Chapitre IV.- Assemblées des associés

**Art. 18. Assemblée générale des associés.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi de 1915 à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Les Gérants de la Société seront nommés par résolution de l'associé unique, la société HINES EUROPEAN DEVELOPMENT FUND II LIMITED PARTNERSHIP, dont l'accord d'association prévoit que le général partner, HINES EDF II GP LIMITED PARTNERSHIP, a les pleins pouvoirs et l'autorité de prendre toutes décisions en rapport avec les accords d'association et notamment la nomination des gérants dans toutes ses filiales, présentes ou futures. En conséquence, l'associé de la Société ne pourra prendre aucune résolution relative à la nomination des gérants sans obtenir l'accord préalable de HINES EDF II GP LIMITED PARTNERSHIP.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le ou les Gérant(s) aux associés par fax ou par courrier électronique. Dans ce cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote par écrit et de l'envoyer par fax ou par courrier électronique à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Dans le cas, où il y a plus d'un associé, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation du ou des Gérant(s) du ou des commissaires aux comptes ou d'associés représentant la moitié (50%) du capital social émis. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par courrier électronique, par fax ou par courrier un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le ou les Gérants.

**Art. 19. Pouvoirs de l'assemblée générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tout autre pouvoir réservé au(x) Gérant(s) en vertu de la Loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tout acte relatif aux opérations de la Société.

**Art. 20. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation, le deuxième mardi du mois d'avril à quatorze heures, heure locale. Si ce jour est un jour férié à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 21. Procédure, vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise en vertu des Statuts, ou selon le cas, en vertu de la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixées pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social émis.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social émis.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 22. Procès-verbaux des assemblées générales.** Le Secrétaire (s'il y en a un) sera responsable de la conservation des procès-verbaux des assemblées générales d'associés.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des assemblées des associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a un) ou par un Gérant.

#### Chapitre V.- Année sociale, affectation des bénéfices

**Art. 23. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et finit le dernier jour de décembre.

**Art. 24. Approbation des comptes annuels.** A la fin de chaque année sociale de la Société, les comptes sont arrêtés et le ou les Gérants dresse (dressent) un inventaire des biens et des dettes et établit (établissent) les comptes annuels conformément à la Loi.

Le bilan et les comptes de pertes et profits sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut demander une copie ou prendre au siège social connaissance de ces documents financiers.

**Art. 25. Affectation des bénéfices.** Sur le bénéfice net de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes en conformité avec l'article 6 de ces Statuts.

Le ou les Gérants peut (peuvent) procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi. Le ou les Gérant(s) déterminera (détermineront) le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

#### Chapitre VI. - Dissolution, liquidation

**Art. 26. Dissolution, liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

### Chapitre VII. - Varia

**Art. 27. Réviseur d'entreprises.** La supervision des opérations de la Société pourra et devra dans les cas prévus par la loi, être confiée à un réviseur d'entreprises agréé.

Le réviseur d'entreprises (s'il y en a un) sera élu par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

**Art. 28. Dispositions générales.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription et paiement*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, toutes les cent vingt cinq (125) parts sociales ont été souscrites par HINES EUROPEAN DEVELOPMENT FUND II LIMITED PARTNERSHIP prénommée et été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euro (€12.500,-) est à la disposition de la Société.

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi 1915 ont été respectées.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille huit cents euros (1.800).

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le 31 décembre 2008.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

La comparante agissant en sa qualité d'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à un (1) le nombre minimum de Gérants et de nommer les personnes suivantes en leur qualité de Gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- HINES INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT LLC, une société enregistrée au 1209 Orange Street à Wilmington, Delaware 19801, Etats Unis d'Amérique (USA), une société constituée sous les lois des Etats Unis d'Amérique sous le numéro 3786284.

2. Le siège social sera au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Linster, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007. LAC/2007/30664. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007130983/220/518.

(070151506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2007.

### **Oriage S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7224 Walferdange, 6, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 94.957.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2007.

S. Paché.

Référence de publication: 2007130691/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08363. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

---

**Oran S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 67.787.

Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007130683/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09560. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

---

**Sechep Investments Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 15.500,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.239.

En date du 19 octobre 2007, le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social. Désormais, la Société est domiciliée au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Pour extrait conforme et sincère

SECHEP INVESTMENTS HOLDING S.à r.l

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007130418/5499/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09622. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

---

**Chernoye Morye Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 112.134.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007130183/631/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09398. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

---

**Sarigan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 115.854.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007130188/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09529. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

---

**Vibora S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 64.797.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007130112/788/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05711. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

---

**RB Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 71.609.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion des gérants tenue en date du 1<sup>er</sup> octobre 2007 que Sharon March, ayant son adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, a été nommée comme gérant supplémentaire de la société.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007130358/304/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07773. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

---

**Jabe Holding S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 71.252.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

Référence de publication: 2007130039/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09769. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

---

**Delta Spain S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 116.321.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007130037/6341/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ06071. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

**ProLogis UK CCXLVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.970.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eighth day of October.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

ProLogis UK HOLDINGS S.A., a company having its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered into the Commercial Register of Luxembourg under the number B 65.769,

duly represented by Mr Marc Becker, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on October 8th, 2007,

which proxy signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to this deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

**Title I. Name, Purpose, Duration, Registered Office**

**Art. 1.** There exists between the party noted above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a company with limited liability («société à responsabilité limitée») which shall be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles.

**Art. 2.** The Company will assume the name of ProLogis UK CCXLVI S.à r.l.

**Art. 3.** The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties, (ii) acting as a trustee in relation to real estate properties or real estate companies and (iii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

**Art. 4.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

**Title II. Share Capital, Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is fixed at ten thousand Pounds Sterling (GBP 10,000.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be changed at any time under the conditions specified by law. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

**Art. 8.** Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

**Art. 9.** The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint coproprietors have to appoint a sole representative towards the Company.

**Art. 10.** The Company's shares are freely transferable between shareholders. Inter vivos, they may only be disposed of to new shareholders following the passing of a favourable resolution of the shareholders in general meeting representing

at least three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the approval given in a meeting of shareholders of at least three quarters (3/4) of the shares held by the surviving shareholders is required to transfer shares to new shareholders. This approval however is not required in case the shares are transferred either to ascendants, descendants or to the surviving spouse.

**Art. 11.** The shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of shares which transfer is requested, the names, first names, professions and domiciles of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of pre-emption for the redemption of the shares which transfer is proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder. By not exercising, totally or partly, his right of pre-emption, a shareholder increases the other shareholders' right.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of pre-emption is exercised, the surplus of shares is, in the absence of agreement, allocated by drawings. The shareholder who plans to exercise his right of pre-emption, must inform the other shareholders by registered mail within two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of pre-emption.

For the exercise of the rights originating from the increase pursuant to the provisions of the preceding paragraphs, shareholders will be entitled to an additional one month delay starting at the expiration of the two months' term granted to the shareholders for making public their intention about the exercise of the right of pre-emption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between transferor and transferee (s), failing agreement, by a qualified accountant and tax adviser designated by mutual consent between transferor and transferee(s) and in case of disagreement by an independent expert named at the request of the most diligent party by the commercial court which has competence over the registered office of the Company.

The expert will deliver his report about the determination of the price within the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission.

**Art. 12.** Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

**Art. 13.** The creditors, legal successors or heirs may not, for any reason, seal assets or documents of the Company.

### **Title III. Administration**

**Art. 14.** The Company is managed by one or several managers, not necessarily shareholders. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which fixes the term of its (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company is only bound in any circumstances by the signature of the sole manager or, if there are several managers, by the individual signature of any manager.

**Art. 15.** Death or resignation of a manager, for any reason, does not involve the winding-up of the Company.

**Art. 16.** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorized agents and are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 17.** Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has as many voting rights as he holds or represents shares. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.

**Art. 18.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's share capital.

If the Company has only one shareholder, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

**Art. 19.** The accounting year of the Company commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 20.** Each year on the thirty-first of December the books are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21.** Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

#### **Title IV. Winding-up, Liquidation**

**Art. 22.** At the time of the winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will fix their powers and remuneration.

**Art. 23.** The shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in these articles.

##### *Statement*

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, are satisfied.

##### *Transitory disposition*

The first accounting year shall commence on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2008.

##### *Subscription and payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party ProLogis UK HOLDINGS S.A. prenamed, here represented as stated here above, has subscribed for the five hundred shares (500).

All the shares have been fully paid up in cash on a bank account, so that the amount of ten thousand Pounds Sterling (GBP 10,000.-) is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

##### *Estimate of costs*

For the purpose of registration, the amount of GBP 10,000.- (ten thousand Pounds Sterling) is valued at EUR 14,438.30.

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euros (EUR 2,000.-).

##### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Is appointed manager for an undetermined period:

ProLogis DIRECTORSHIP S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76.630.

The manager has the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole signature.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Follows the French version:**

L'an deux mille sept, le huit octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ProLogis UK HOLDINGS S.A., une société ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 65.769,

dûment représentée par Monsieur Marc Becker, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 8 octobre 2007,

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et ces statuts:

#### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Objet, Durée, Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe entre le souscripteur prénommé et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents Statuts.

**Art. 2.** La Société prend la dénomination de ProLogis UK CCXLVI S.à r.l.

**Art. 3.** La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) comprenant l'exercice de l'activité liée à la fonction de trustee de biens immobiliers ou de sociétés immobilières et (iii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 4.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

## **Titre II. Capital Social, Parts Sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à dix mille Livre Sterling (10.000,- GBP) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livre Sterling (20,- GBP) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 11.** L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

**Art. 12.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 13.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### **Titre III. Administration**

**Art. 14.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.

**Art. 18.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la Société n'a qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

**Art. 19.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 20.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 21.** Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

### **Titre IV. Dissolution, Liquidation**

**Art. 22.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 23.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

#### *Souscription*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante, ProLogis UK HOLDINGS S.A. prénommée, représentée comme indiqué ci-avant, a souscrit aux cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de dix mille Livre Sterling (10.000,- GBP) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de dix mille Livre Sterling (10.000,- GBP) est évalué à EUR 14.438,30.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

#### *Résolutions de l'Associée Unique*

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Est nommée gérant pour une durée indéterminée:

ProLogis DIRECTORSHIP S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.630.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Becker, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, LAC/2007/30684. — Reçu 144,38 euros.

Le Receveur (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007130947/220/272.

(070151399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2007.

### **Karavel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9544 Wiltz, 2A, rue Hannelanst.

R.C.S. Luxembourg B 132.981.

#### — STATUTS

L'an deux mille sept, le onze octobre.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux.

ont comparu:

1. Monsieur Gustavo Strassener, capitaine d'Outre-mer, né à Buenos Aires (RA), le 25 février 1958, demeurant à L-9738 Eselborn, 2, cité Schleed.

2. Madame Graziella Ferrero, agent de transport maritime international, née à Costigliole d'Asti (AT), le 18 novembre 1944, demeurant à Via Sacheri, 11/8. I-16100. Genua (Italie).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet, au Luxembourg et à l'étranger, directement ou indirectement:

- La fourniture à des entreprises et des sociétés de services de conseils, entre autres dans le domaine de l'organisation générale interne et de la gestion;

- L'importation et l'exportation de marchandises, la location de moyens de transport aériens et maritimes ainsi que la location d'espaces de cargaison, tant pour son propre compte que pour compte des sociétés auxquelles elle fournira des services de gestion

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit pas spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de KARAVEL S.à r.l.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Wiltz. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) chacune. Chaque part sociale donne droit à

une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires. Ces parts ont été souscrites comme suit:

1) par Monsieur Gustavo Strassener, préqualifié, quarante-neuf parts sociales . . . . .	49
2) par Madame Graziella Ferrero, préqualifiée, cinquante et une parts sociales . . . . .	51
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentais qui le constate expressément.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 9.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 10.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

**Art. 11.** La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simple mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre 2007.

**Art. 15.** Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 18.** En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

#### *Réunion des associés*

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

- est nommé gérant technique et administratif, Monsieur Gustavo Strassener, demeurant à L-9738 Eselborn, pouvant engager la société par sa signature individuelle dans le domaine technique et administratif

- est nommée gérante administrative, Madame Graziella Ferrero, demeurant à I-16100 Genua, pouvant engager la société par sa signature individuelle dans le domaine administratif.

Le siège est à L-9544 Wiltz 2A, rue Hannelanst, Centre commercial Ilot du château Bureau 34.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 1.250,- EUR (mille deux cent cinquante Euros).

Dont acte, fait et passé à Clervaux, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Strassener, G. Ferrero, M. Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 19 octobre 2007, Relation: CLE/2007/977. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Rodenbour.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 22 octobre 2007.

M. Weinandy.

Référence de publication: 2007130978/238/99.

(070151484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2007.

**Archimedean S. à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. NCTM Lux S.à.r.l.).**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-5651 Mondorf-les-Bains, 14, rue de la Résistance.

R.C.S. Luxembourg B 103.333.

L'an deux mille sept, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Tom Vandekerckhove, administrateur de sociétés, né le 11 juin 1963 à Kortrijk (Belgique), demeurant à B-8500 Kortrijk, 17, Antoon Herberstraat.

Lequel comparant a déclaré être le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée NCTM LUX S. à r. l., ayant son siège social à L-1619 Luxembourg, 79, rue Michel Gehrend, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 20 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1261 du 9 décembre 2004. Les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune, entièrement libérées et souscrit par Monsieur Tom Vandekerckhove, prénommé.

*Première résolution*

L'associée unique décide de changer la dénomination de la Société de NCTM LUX S. à r.l. en ARCHIMEDEAN S. à r.l. et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société prend la dénomination de ARCHIMEDEAN S. à r.l.».

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide ensuite de transférer avec effet à ce jour le siège social de la société de L-1619 Luxembourg, 79, rue Michel Gehrend à L-5651 Mondorf-les-Bains, 14, rue de la Résistance, de sorte que l'article 5, premier alinéa des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5, premier alinéa.** Le siège social est établi à Mondorf-les-Bains.»

*Troisième résolution*

L'associé unique décide par ailleurs de modifier l'objet de la société de sorte que l'article 3 aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement aux activités d'une agence d'affaires.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

La société a en outre pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toutes autres manières ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

Elle peut encore accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toutes autres manières et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle peut d'une manière générale prendre toute mesure de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui être utile à l'accomplissement de son objet social.»

#### Quatrième résolution

L'associée unique accepte la démission de Monsieur Carlo Nicolas, en tant que gérant de la société, et lui accorde décharge pour sa fonction exercée.

L'associée unique Monsieur Tom Vandekerckhove, administrateur de sociétés, né le 11 juin 1963 à Kortrijk (Belgique), demeurant à B-8500 Kortrijk, 17, Antoon Herberstraat, se confirme pour une durée indéterminée gérant technique de la société.

Monsieur Nordine Nijar, né le 10 septembre 1962 à Marrakech (Maroc), demeurant à L-5651 Mondorf-les-Bains, 14, rue de la Résistance, est nommé pour une durée indéterminée gérant administratif de la société.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant technique ou par la signature conjointe du gérant administratif et du gérant technique.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. Vandekerckhove, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, LAC/2007/24799. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédire société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007131108/5770/72.

(070151539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2007.

### **Geovia Logistics S.A., Société Anonyme, (anc. Geosis Logistic S.A.).**

Siège social: L-1479 Luxembourg, 1, place de l'Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 127.532.

In the year two thousand and seven, on the eleventh day of October.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an Extraordinary General Meeting of GEOSIS LOGISTIC S.A., a company governed by the laws of Luxembourg, incorporated in the form of a société anonyme by a deed of Mr Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, dated on 27 April 2007, published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations number 1280 on June 27, 2007. The Company has its registered office at 1, Place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg, and is registered with the Company Register of Luxembourg under number B 127.532 (hereinafter referred to as the «Company»). The articles of association have been amended for the last time by a deed of Mr Paul Frieders, notary, residing in Luxembourg, on 29 May 2007, published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations number 2012 on September 18, 2007.

In the absence of Mr Stephen Lawrence, Chairman of the board of directors of the Company, the extraordinary general meeting was opened and presided by Ms Magdalena Kasiarz, jurist, professionally residing at Kansallis House, 1, Place de l'Etoile L-1479 Luxembourg, duly appointed by the majority of the shareholders present or represented as Chairman pro tempore (the Chairman).

The Chairman appointed as secretary Mr Benoit Tassigny, jurist, professionally residing at Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Anna Selby, private employee, professionally residing at Kansallis House, 1, Place de l'Etoile L-1479 Luxembourg.

The general meeting having thus been constituted, the Chairman, the secretary and the scrutineer drew up the attendance list, which, after having been signed *ne varietur* by the proxyholders and the notary, deed together with the proxies and be submitted together with this deed to the registration authorities.

The Chairman declared and requested the notary to record that:

I.- According to the attendance list, the shareholders representing the full amount of the share capital of Four Hundred and Twelve Thousand Five Hundred Euros (EUR 412,500) divided into Twenty Thousand Six Hundred and Twenty-Five (20,625) shares of category A («A Shares») and Twenty Thousand Six Hundred and Twenty-Five (20,625) shares of category B («B Shares») are validly represented at the meeting. The shareholders, who have been duly informed of the agenda of the present meeting, have consented to the holding of the meeting at short notice. The meeting could thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda.

II.- The agenda of the meeting was the following:

1. Company's change of corporate name from GEOSIS LOGISTIC S.A. to GEOVIA LOGISTICS S.A.
2. Subsequent amendment of Article 1 of the articles of association of the Company so as to reflect the Company's change of corporate name.
3. Authorization to any lawyer of the law firm WILDGEN to amend the shareholders register of the Company and in general, to take all the necessary or incidental actions in relation to the resolutions to be taken in accordance with the present minutes; and
4. Any other business.

The meeting having approved the Chairman's statement and having been validly constituted and convened, it has deliberated and, by separate and unanimous vote, it has taken following special and ordinary resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolved to change as of the date hereof, the corporate name of the Company from GEOSIS LOGISTIC S.A. to GEOVIA LOGISTICS S.A.

*Second resolution*

The general meeting resolved to amend Article 1 of the articles of association so as to reflect the Company's change of corporate name which shall henceforth be read as follows:

« **Art. 1. Name.** There is hereby formed among the subscribers, and all other persons who shall become owners of the shares hereafter created, a public limited liability company («société anonyme») under the name of GEOVIA LOGISTICS S.A. (the «Company»).»

*Third resolution*

The general meeting resolved to authorize any lawyer of the law firm WILDGEN to amend the shareholders register of the Company and in general to take all necessary accidental actions to the resolutions to be taken in accordance with the present minutes..

There being no further business, the meeting is terminated.

*Declarations, costs, evaluation*

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present act, is estimated at EUR 1,000 (one thousand Euros).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, in the Office, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le onze octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A été tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de GEOSIS LOGISTIC S.A., une société constituée selon les lois luxembourgeoises en la forme d'une société anonyme par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-duché de Luxembourg, en date du 27 avril 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1280 du 27 juin 2007. Le siège social de la société est à L-1479 Luxembourg, 1, Place de l'Etoile, et la société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.532 (ci-après définie comme la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 mai 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2012 du 18 septembre 2007.

En l'absence de Monsieur Stephen Lawrence, Président du conseil d'administration de la Société, l'assemblée générale extraordinaire a été ouverte et présidée par Madame Magdalena Kasiarz, Juriste, demeurant professionnellement à Kan-

sallis House, 1, Place de l'Etoile L-1479 Luxembourg, dument désignée par la majorité des actionnaires présent ou représenté en tant que Président pro tempore.

Le Président a désigné en tant que secrétaire Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

A été désigné en tant que scrutateur Madame Anna Selby, employée privée, demeurant professionnellement à Kansallis House, 1, Place de l'Etoile L-1479, Luxembourg.

L'assemblée étant constituée, le Président, le secrétaire et le scrutateur ont dressé la liste de présence, qui, après avoir été signée ne varietur par les mandataires et le notaire, a été actée avec les procurations et soumises avec cet acte aux autorités d'enregistrement.

Le Président a déclaré et demandé au notaire d'acter:

I- Selon la liste de présence, les actionnaires représentant le montant total du capital social de quatre cent douze mille cinq cents Euros (EUR 412.500) divisé en vingt mille six cent vingt-cinq (20.625) actions de catégorie A («Actions A») et vingt mille six cent vingt-cinq (20.625) actions de catégorie B («Actions B») sont valablement représentés à l'assemblée. Les actionnaires, qui ont été dument informés de l'agenda de la présente assemblée, ont consenti à la tenue de l'assemblée à la dernière minute. L'assemblée a pu valablement délibérer et décider sur tous les sujets mentionnés dans l'agenda.

II- L'agenda de l'assemblée était le suivant:

1. Changement du nom de la Société de GEOSIS LOGISTIC S.A. en GEOVIA LOGISTICS S.A.
2. Modification de l'Article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société afin de refléter le changement de nom de la Société.
3. Autorisation à tout avocat de l'Etude WILDGEN de modifier le registre des actions de la Société et en général, de prendre toutes les dispositions nécessaires et incidentes en relation avec les résolutions prises en accord avec la présente assemblée; et
4. Divers

L'assemblée ayant approuvé les déclarations du Président et ayant été valablement constituée et convoquée, il a été décidé et, par un vote unanime et séparé, il a été convenu des résolutions spéciales et ordinaires suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale a décidé de changer le nom de la Société à la date du présent acte, de GEOSIS LOGISTIC S.A. en GEOVIA LOGISTICS S.A.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale a décidé de modifier l'Article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société afin de refléter le changement de nom de la Société, qui devra être lu comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est créé, par les souscripteurs et toute personne qui deviendra par la suite propriétaire des actions, une société anonyme prenant la dénomination de GEOVIA LOGISTICS S.A. (la «Société»)»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale a décidé d'autoriser tout avocat de l'Etude WILDGEN de modifier le registre des actions de la Société et en général, de prendre toutes les dispositions nécessaires et incidentes en relation avec les résolutions prises en accord avec la présente assemblée.

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Déclarations, frais et évaluation*

Les frais, coûts, rémunérations et charges incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement EUR 1.000 (mille euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des personnes comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, Ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. Kasiarz, B. Tassigny, A. Selby, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, LAC/2007/31212. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007131110/220/129.

(070151611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2007.

**Reckitt Benckiser Investments (No 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 104.231.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion des gérants tenue en date du 1<sup>er</sup> octobre 2007 que Sharon March, ayant son adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, a été nommée comme gérant supplémentaire de la société.

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007130365/304/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08101. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

---

**Reckitt Benckiser Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 105.083.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion des gérants tenue en date du 1<sup>er</sup> octobre 2007 que Sharon March, ayant son adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, a été nommée comme gérant supplémentaire de la société.

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007130364/304/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08095. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

---

**Canterbury Square Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 78.735.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion des gérants tenue en date du 1<sup>er</sup> octobre 2007 que Sharon March, ayant son adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, a été nommée comme gérant supplémentaire de la société.

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007130359/304/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08100. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

---

**Radix Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 19.827.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007130108/788/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05722. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

---

**Winchester Square Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 78.513.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion des gérants tenue en date du 1<sup>er</sup> octobre 2007 que Sharon March, ayant son adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, a été nommée comme gérant supplémentaire de la société.

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007130361/304/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08098. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

---

**Zondor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 64.891.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007130111/788/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05706. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

---

**Reckitt Benckiser Investments (No 4) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 114.621.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion des gérants tenue en date du 1<sup>er</sup> octobre 2007 que Sharon March, ayant son adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, a été nommée comme gérant supplémentaire de la société.

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007130363/304/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08094. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

---

**First Data Operations Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 105.848.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

*Pour FIRST DATA OPERATIONS LUXEMBOURG S.à r.l.*

MERCURIA SERVICES S.A.

*Mandataire*

Signature

Référence de publication: 2007130024/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09668. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

---

**Swingtap S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 39.912.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille sept le treize juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Flora Gibert, employée privée, demeurant à Luxembourg.

«le mandataire»

Agissant au nom et pour le compte de: SWINGTAP S. à r.l. de droit français, immatriculée au R.C.S. de Paris sous le numéro B 491 683 363, dont le siège social est à F-75011 Paris, 21, rue Keller

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée SWINGTAP ayant son siège social à Luxembourg, 27, rue des Glacis, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 39912, a été constituée suivant acte reçu le 20 mars 1992, publié au Mémorial C numéro 381 de 1992.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée SWINGTAP, prédésignée, s'élève actuellement à EUR 22.257,-, représenté par 146 parts sociales de 152,45 EUR chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société SWINGTAP.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, LAC/2007/18121. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007131459/211/45.

(070151936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

---

**BIG Optimum SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 89.649.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2007.

Pour *BIG OPTIMUM SICAV*

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007130724/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08290. - Reçu 48 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

---

**Joint Investment Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 63.562.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007130107/788/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05731. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

---

**Edmund Frette S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 119.472.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007130031/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04298. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

---

**Hawa S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3515 Dudelange, 112-114, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 37.109.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2007.

HAWA S.à.r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007130019/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08784. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

---

**Isval-Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 69.583.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007130033/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05908. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

---

**Filomena S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 84.208.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007130032/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08744. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

---

**Lifeware Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 74.483.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007130029/687/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08594. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

---

**Aerium FGG Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 104.717.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2007.  
Pour AERIUM FGG PROPERTIES Sarl  
MERCURIA SERVICES  
Signature  
Un Mandataire

Référence de publication: 2007130025/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09457. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

**ASF II Euro Stan, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 15.000,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 112.498.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 27 octobre 2005, acte publié au  
Mémorial C n<sup>o</sup> 525 du 13 mars 2006, modifiée par-devant le même notaire en date du 5 décembre 2005, acte publié  
au Mémorial C n<sup>o</sup> 677 du 3 avril 2006

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ASF II EURO STAN S.à r.l.  
Signature  
Un Mandataire

Référence de publication: 2007130014/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09584. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

**Capita Selecta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 108.851.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007130011/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09503. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

**Mattaris S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 82.367.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GH TRUST

Avocats

Signature

Référence de publication: 2007130015/4286/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09793. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

---

**Bureau TMEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 2, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 79.058.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2007.

GODFREY-HIGUET

Avocats

Signature

Référence de publication: 2007130016/4286/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09796. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

---

**Boris XC 90 S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 71.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 100.761.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 3 octobre 2007 que la démission de Monsieur Joost Tulkens en tant qu'administrateur est acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> août 2007.

Monsieur Jorrit Cromptvoets, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg a été nommée nouvel administrateur avec effet au 1<sup>er</sup> août 2007. Il terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin lors de l'assemblée générale de l'année 2009.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

B. Zech.

Référence de publication: 2007130815/724/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09781. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

---

**Vector S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 12, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 89.019.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007130110/788/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05718. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070149907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

---

**Sibrac Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 10.207.

L'an deux mille sept, le six septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SIBRAC HOLDING S.A., avec siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim, constituée suivant acte reçu par Maître Charles Henri Théodore Funck, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 21 mars 1972, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 108 du 28 juillet 1972, acte modifié le 12 mai 2000, par-devant Maître Joseph Elvinger, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 679 du 21 septembre 2000, acte modifié pour la dernière fois lors de la conversion en euro et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 10.207.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Marianne Goebel, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Eric Pralong, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement;

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable;

III. Que la présente Assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Dissolution anticipée de la société et mise en liquidation
2. Nomination d'un liquidateur de la société
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur
4. Divers

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

*Seconde résolution*

Est nommé liquidateur de la société Maître Marianne Goebel, avocat, demeurant à Luxembourg.

*Troisième résolution*

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: M. Goebel, E. Pralong, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007. Relation: LAC/2007/25677. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Frising.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007131460/211/51.

(070151914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

**Flying Passion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 101.371.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007130030/687/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06931. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070150234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

---

**Coberlux Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 98.156.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2007130027/634/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09417. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070150257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

---

**Paraplus Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 111.737.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2007130026/634/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09415. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070150253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

---

**Transmotors Company AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2732 Luxembourg, 34, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 69.977.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2007.  
TRANSMOTORS COMPANY AG  
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA  
Signature

Référence de publication: 2007130021/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08777. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

---

**La Distillerie s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 2, rue des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 114.773.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Pour LA DISTILLERIE SARL  
Signature

Référence de publication: 2007130018/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09470. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

---

**Drosbach Holding (Luxemburg) SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 91.899.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007130017/255/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09432. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

---

**C.H.W. Projektmanagement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, rue du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 92.393.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2007.

C.H.W. PROJEKTMANAGEMENT S.à r.l.  
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA  
Signature

Référence de publication: 2007130020/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08779. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070150272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

---

**Atenea International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 160.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 77.344.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007130038/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09768. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070150145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

**Pieralisi International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 49.653.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007129980/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2007, réf. LSO-CJ09008. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070150302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

**Atelier Dentaire Born S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 15, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 87.487.

—  
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2007.

*Pour ATELIER DENTAIRE BORN S.à r.l.*

P. Goldschmidt

Référence de publication: 2007129982/6941/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2007, réf. LSO-CK00290. - Reçu 89 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070150672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.

**HaPaLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 37, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 108.939.

—  
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2007.

*Pour HAPALUX S.à r.l.*

P. Goldschmidt

Référence de publication: 2007129983/6941/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2007, réf. LSO-CK00288. - Reçu 89 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070150675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2007.